

Au sommaire de cette lettre d'inFO

- 1. Tous en grève à partir du 19 janvier !*
- 2. Retraites, postes, salaires : tout est lié.*
- 3. Infos diverses : mut inter, température des locaux, liste d'aptitude des agrégés.*

1/ Tous en grève à partir du 19 janvier ! RDV 14h30 Porte de Paris

La commission exécutive du snfolc 59 s'est réunie le 9 janvier, voici sa déclaration.

Selon nous, le projet de réforme des retraites du gouvernement Macron-Borne est une nouvelle régression des droits des travailleurs à vivre dignement de leur travail.

Rien ne justifie cette nouvelle réforme, ni les prévisions du COR (le système du régime général dégage un excédent de 3 milliards en 2022), ni à la situation réelle des salariés en France (1 salarié sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi), ni à l'allongement de l'espérance de vie (elle a régressé en 2020, et ne dépasse pas 65 ans pour celle en bonne santé.)

Pour assurer la pérennité et le financement du régime par répartition, il suffit d'augmenter les cotisations en augmentant les salaires, et en annulant les exonérations de charges patronales. (150 milliards annuels.)

Le SNFOLC rappelle ses revendications et celles de la FNEC FP FO :

- _ retour à l'âge légal de départ à 60 ans sans décote et après 37,5 années de cotisations** (ce qui correspond à une entrée dans le métier à 23 ans – il faut actuellement 5 années d'étude pour pouvoir passer le concours.)
- _ maintien de tous les régimes spéciaux et du code des pensions civiles et militaires** (dont dépendent les personnels de l'E.N. comme tous les fonctionnaires d'État.) Basculer tous les salariés concernés dans le régime

général menacerait le financement de celui-ci : ainsi, pour ses agents, l'État employeur ne paierait plus que 20 % de cotisations patronales, au lieu de prendre en charge l'intégralité du montant des pensions.

La Commission Exécutive du snfolc59 appelle ses adhérents et tous les collègues à se réunir en HIS dans **l'unité syndicale** pour prendre connaissance du détail de ce projet de réforme, de nos revendications et pour discuter des moyens de le mettre en échec, y compris par la grève, dont la reconduction doit être posée.

Comme le dit notre confédération, si la réforme des retraites est la mère des réformes, elle doit être, pour FO, la mère des batailles !

Lire le communiqué national de la FNEC

Lire nos analyses :

la vérité par les chiffres

Pourquoi FO dit non à cette réforme

RETRAITES 2023



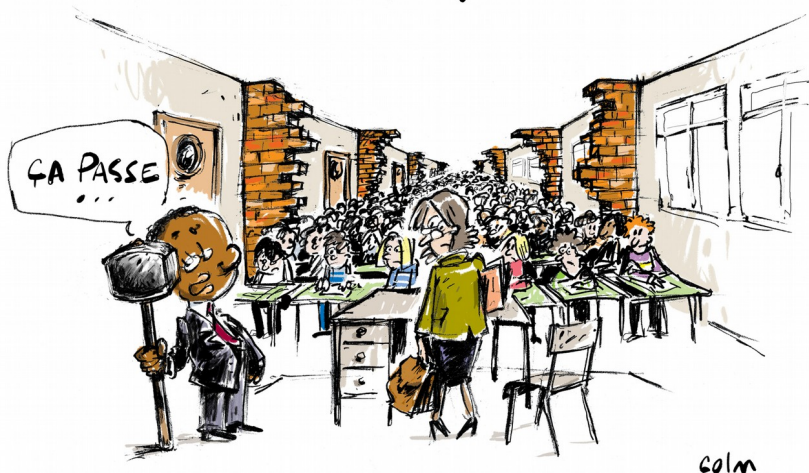
2/ Retraites, postes, salaires : tout est lié !

Comme dans les hôpitaux publics la situation dans les lycées et collèges publics de France n'est plus tenable, et on supprime encore des postes à la prochaine rentrée !

La règle de 3 du ministère dans les établissements scolaires c'est un **poste supprimé pour deux élèves en moins**. On supprime ainsi 160 postes dans l'académie de Lille pour 40 élèves de moins ! Cela s'ajoute aux 89 postes supprimés en 2022, aux 194 postes supprimés en 2021, aux 149 postes supprimés en 2020 et en 2019, aux 136 postes

supprimés en 2018. Plus de 700 postes supprimés en 6 ans, soit près d'un poste et demi par établissement !

**" 1 ENSEIGNANT
DEVANT CHAQUE CLASSE "**



colm

Le snfolc59 appelle les personnels à se mobiliser pour obtenir les postes et

les classes nécessaires, et l'annulation de toutes les suppressions et à multiplier les initiatives en direction des inspections académiques et des rectorats, dans l'unité syndicale la plus large possible.

[télécharger le tract](#)

3. inFO carrière et condition de travail.

[Mutation inter : vérification des barèmes](#)

[sobriété énergétique et température des locaux](#)



Liste aptitude des agrégés : la campagne 2022 est ouverte

Pour pouvoir se porter candidat, trois conditions sont à satisfaire :

- être professeur(e) certifié(e), P.EPS ou PLP au 31 décembre 2022,
- être âgé(e) de 40 ans au moins au 1^{er} octobre 2023,
- et justifier à la même date de 10 années de service d'enseignement, dont cinq dans son corps (contacter le syndicat en cas de situation particulière).

Modalités de candidature : Vous devez saisir votre demande de participation à la campagne 2022 via I-prof du **3 janvier au 23 janvier 2023**. La procédure guidée vous permettra :

- de **compléter votre curriculum vitae**,
- de **rédiger votre lettre de motivation**,
- et de **valider votre demande**.

Accès : **application I-prof, via le portail ARENA.**

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour obtenir aide et conseils, notamment pour la rédaction de votre lettre de motivation.

Les candidats ne sont pas départagés par un barème mais selon leur « *valeur professionnelle* ». La sélection entre les candidats se fait en deux temps :

- d'abord au niveau académique, où seul un petit nombre de candidats sont proposés par les recteurs selon un rang de classement, discipline par discipline,
- puis au niveau du ministère où les promus sont choisis parmi les proposés de chaque rectorat.

Il n'est pas dans les usages de l'administration de promouvoir un agent dès sa première candidature ou lorsqu'il est proposé par son recteur pour la première fois. Dans l'immense majorité des cas, seuls sont promus les collègues à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle de leur corps d'origine. Il est important de renouveler chaque année sa candidature afin de prendre rang assez tôt et de progresser dans le classement officiel des proposés ou officieux des non-proposés.

Adressez-nous [la fiche de suivi](#) complétée avec votre lettre de motivation pour un meilleur suivi.

SNFOLC

snfolc59@wanadoo.fr

03 20 52 49 18 / 07 86 12 16 62

254 Boulevard de L'usine CS 90022 59045 Lille

Cedex



LA BONNE CARTE!